

France Victimes 78

CERTAINES DOULEURS
NE SE VOIENT PAS,
ELLES S'ÉCOUTENT.



RAPPORT D'ACTIVITE 2021





L'année 2021, compte tenu de l'amélioration dans la prise en charge de la pandémie, a permis de retrouver une activité presque normale.

Notre association s'est installée début mai dans de nouveaux locaux, 36 rue des Etats Généraux, adaptés à l'accueil des victimes, proche du tribunal et desservi par de nombreux moyens de transport, tout en convenant aux attentes tant de conditions de travail que de bien-être de notre équipe.

Malgré les difficultés toujours présentes, nos activités se sont accrues :

- Nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés a fortement augmenté ;
- Démarche proactive auprès des victimes ;
- Accompagnement des victimes aux procès y compris aux assises ;
- Groupes de parole pour les victimes de violences sexuelles ;
- Séances de Sophrologie proposées aux victimes ;
- Notification des classements sans suite ;
- Evaluation des victimes ;
- Plusieurs domaines d'infractions en forte augmentation : égalité femme-homme, violences conjugales et intrafamiliales, protection des mineurs, antisémitisme, homophobie.

Notre volonté affichée est d'« aller vers » par le contact, la décentralisation de nos permanences et la diversification de l'offre de nos compétences.

Nous tenir au plus près des victimes signifie notre ouverture à la ruralité, le département des Yvelines étant principalement rural.

La communication a été développée et notre implication renforcée :

- Participation à des groupes de travail de divers organismes ;
- Stages de responsabilisation et de citoyenneté ;
- Justice restaurative : entretiens avec le SPIP, prise de contact avec des victimes intéressées, préparation des victimes à d'éventuelles mesures (rencontres, médiations) ;
- Réunions avec différentes autorités : notamment Cour d'appel, Tribunal Judiciaire, Préfecture, Parlementaires ;
- Communication dans les médias (journaux, audiovisuel) : articles, entretiens.



J'attache une grande importance à ce que nos salariés et bénévoles éprouvent de la satisfaction au sein d'une équipe soudée. En ce sens :

- Nous avons développé les formations proposées à l'équipe ainsi que les séances de supervision ;
- Nous organisons mensuellement des réunions d'équipe et périodiquement des réunions internes d'échanges pour les salariés et pour les bénévoles ;

Nous avons également pu faire appel à des stagiaires et aux jeunes du service civique, notamment dans le cadre de l'accompagnement aux audiences.

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants, salariés et bénévoles, et particulièrement notre directeur, Jonathan Portier, pour leur implication, motivation et professionnalisme dans leur travail sans oublier nos partenaires et nos financeurs.

L'avenir de notre association est lié à la pérennité de notre équipe et au soutien essentiel et permanent de nos partenaires et de nos financeurs.

Reste malheureusement l'impossibilité d'avoir une vue stable de nos subventions qui, compte tenu des règles financières des organismes publics ne peuvent être déterminées que pour une durée annuelle.

Le Président

Louis-Pierre CORADIN



Remerciements

Nous remercions nos partenaires et financeurs qui nous ont soutenu en 2020 dans nos missions et notamment :

- ↗ Les services de l'Etat (la Cour d'Appel de Versailles et le Tribunal Judiciaire de Versailles)
- ↗ La Préfecture des Yvelines (le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes)
- ↗ Le Conseil Régional d'Ile de France
- ↗ Le Conseil Départemental des Yvelines
- ↗ L'Ordre des avocats du barreau de Versailles
- ↗ Le Groupement de gendarmerie des Yvelines
- ↗ La direction départementale de la sécurité publique des Yvelines
- ↗ Les communes et communautés d'agglomération (Les communes de Chatou, du Chesnay-Rocquencourt, de Croissy sur Seine, de Rambouillet, de Saint Germain en Laye, de Jouy en Josas, du Pecq, de Vélizy Villacoublay, de Versailles, de Maisons-Laffitte, de Sartrouville)
- ↗ France Victimes
- ↗ Les donateurs privés



Table des matières

Présentation de l'association	8
L'objet de l'association	8
Les organes dirigeants	9
Les membres composant l'association.....	9
La composition du Conseil d'Administration de l'association.....	10
La composition du Bureau de l'association	10
L'équipe intervenante	11
L'organigramme	11
Les formations suivies	12
Les lieux de permanence en 2021	13
L'accueil des victimes en chiffre	14
Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés	14
Evolution 2017-2021	14
Répartition par permanence	15
L'origine de l'orientation des victimes vers l'association.....	15
Les modalités de la première demande	16
Les différents types d'entretien	18
Le profil des victimes reçues	20
Sexe et âge des victimes reçues	20
Les différents types d'atteintes subies.....	20
Les projets et actions menés	23
Les projets et actions menés au sein de l'association	23
Le groupe de parole violences sexuelles	23
L'accompagnement au procès.....	23
La justice restaurative	24
La sophrologie	24
Les notifications de classements sans suite	25
La proactivité auprès de la Cour d'Assises	25
Les projets et actions auxquels nous avons été associés	26
Les stages de responsabilisation et de citoyenneté.....	26



Les EVVI (Evaluations victimes)	26
Le Groupe de Parole auprès d’auteurs mineurs.....	27
Les groupes de travail.....	29
Les interventions extérieures.....	31



Présentation de l'association

L'objet de l'association

Créée en janvier 1991, France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est une association loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ou confessionnelle, qui s'inscrit dans l'expression d'une solidarité collective à l'égard des victimes.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 a une vocation départementale et intervient dans les Yvelines conformément à une convention définissant son territoire d'intervention signée entre les associations d'aide aux victimes du département en présence du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles.

L'association France Victimes 78- Sos Victimes 78 a pour objet :

- ▶ d'accueillir toute personne victime d'une atteinte à la personne ou d'une atteinte aux biens, d'actes de terrorisme, de catastrophes naturelles
- ▶ de les informer de leurs droits
- ▶ de leur proposer un soutien psychologique
- ▶ de leur proposer un accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires
- ▶ de réaliser des enquêtes victimes, des évaluations victimes à la demande des magistrats
- ▶ et, de façon plus générale, de participer à toute forme de soutien en faveur des victimes d'infractions pénales, en concertation avec les autres organismes œuvrant à cette fin.

L'association mettra en place les structures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 dispose d'une équipe composée de salariés, de bénévoles, de volontaires service civique et de stagiaires.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 accueille et accompagne les victimes gratuitement et en toute confidentialité.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est membre de la fédération France Victimes et adhère à ce titre au Code de déontologie des services d'aide aux victimes.



Les organes dirigeants

Les membres composant l'association

Les membres de droit

Les membres de droit, dont la liste suit, sont les personnes devenant adhérentes ès qualités, de par leurs fonctions, sans être soumises à la procédure normale de demande d'affiliation, mais à la condition d'accepter cette qualité. Ils ne versent pas de cotisation annuelle.

- ▶ Le Préfet, Président du Conseil Départemental de la prévention de la délinquance, ou son représentant désigné,
- ▶ Le Président du Conseil Départemental ou son représentant désigné,
- ▶ Le Président du Tribunal Judiciaire ou le magistrat du siège qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire ou le magistrat du Parquet qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles ou l'avocat qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- ▶ Le Commandant du groupement de Gendarmerie des Yvelines ou son représentant,
- ▶ Les responsables des autres associations d'aide aux victimes du département des Yvelines,
- ▶ Les représentants désignés des organismes et entreprises publics et privés avec lesquels une convention a été signée.

Les membres actifs

Les membres actifs sont les bénévoles participant à l'accueil des victimes ou à toute autre mission au sein de l'association, dont la candidature a été agréée par le bureau, et qui possèdent les qualités et compétences nécessaires. Les membres actifs versent une cotisation annuelle.

Les membres associés

Les membres associés sont les personnes, physiques ou morales, manifestant un intérêt certain pour l'association, et susceptibles de faire apport ponctuellement de leurs connaissances ou de leurs activités. Ils versent une cotisation annuelle.

Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services éminents à l'association.



La composition du Conseil d'Administration de l'association

- ▶ M. le Colonel TORTELLIER, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines, membre de droit
- ▶ Maître CHAMPAGNE, représentant l'Ordre des avocats de Versailles, membre de droit
- ▶ Mme COLOMBO, Présidente du CIDFF78, membre de droit
- ▶ M. DEFER, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines, membre de droit
- ▶ M. CORADIN, membre associé
- ▶ Mme DEMANT membre actif
- ▶ M. GERVAIS membre associé
- ▶ Mme MOTTE, membre actif
- ▶ M. RENAUD membre actif
- ▶ M. LONGUEVILLE, membre actif
- ▶ M. ENGOULEVENT, membre actif

La composition du Bureau de l'association

- ▶ **Président** : M. Louis-Pierre CORADIN
- ▶ **Vice-Président** : Mme Virginie MOTTE
- ▶ **Trésorier** : M. Guy LONGUEVILLE
- ▶ **Trésorier adjoint** : M. Jean-Pierre GERVAIS
- ▶ **Secrétaire** : Mme Véronique DEMANT



L'équipe intervenante

L'organigramme

L'équipe de France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est composée d'accueillants, de juristes et psychologues, bénévoles et salariés, tous professionnels dans l'aide aux victimes.

Direction (0,8 ETP)

Jonathan PORTIER

Salariés (3,8 ETP)

Psychologues (2 ETP)

Florian GUIVARCH (jusqu'au 13/08/21)
Sarah OSMAN
Naïs LEFORESTIER (à partir de mars 2021)
Léonie HERVOIR (à partir de septembre 2021)

Juristes (1,8 ETP)

Jonathan PORTIER
Aurore SUM
Nolwen THROMAS

Bénévoles (1 ETP)

Marie-Paule ARNOUX
Aurélié CAUX-DESPLATS
Nora CHAHI
Véronique DEMANT
Maurice ENGOULEVENT
Denise JACQUET
Lydwine JAULIN
Guy LONGUEVILLE
Virginie MOTTE
Jean-Michel RENAUD
Sylvette SAUVAGEOT
Virginie SURET

Volontaires Service Civique / Stagiaires

Nina MOUSSARD – **volontaire service civique**
Marco MOUCHOT – **volontaire service civique**
Imane SEDDAR – **stagiaire juriste**
Mathilde POUMAREDE – **stagiaire juriste**
CARVALHO CUHNA Jeovanna – **stagiaire juriste**
LABOURIE Hélène - **stagiaire juriste**
FLORENT Lucile - **stagiaire juriste**
BERNARD Séverine – **stagiaire conseillère conjugale**
Marine MICHAUD – **stagiaire psychologue**
Romane LEPEIX – **stagiaire psychologue**

Commissaire aux comptes – M. CAPERAA (Groupe VOLENTIS)

Expert-comptable – M. FRANCOIS (Cabinet Richard FRANCOIS)



Les formations suivies

Malgré des propositions plus limitées au regard des conditions sanitaires, l'équipe a pu continuer à se former tout au long de l'année.

En 2021, l'équipe a suivi les formations, conférences et colloques suivant(e)s :

- ↗ Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes (bénévole)
- ↗ EVVI – Evaluations victimes
- ↗ Techniques de debriefing
- ↗ Direction : établir son budget
- ↗ Sensibilisation aux procédures devant le JAF et les procédures urgentes
- ↗ Sensibilisation à l'intervention immédiate du psychologue en association d'aide aux victimes en cas de crise majeure
- ↗ Médiation pénale
- ↗ Journée actualisation référent évènements collectifs
- ↗ Détecter les violences au sein du couple : l'information, comment la partager
- ↗ Direction : s'approprier les différentes fonctions du management
- ↗ Atelier découverte du Rôle du tuteur / Projet d'avenir et bilan nominatif (service civique)
- ↗ Détecter les violences au sein du couple : détecter pour prévenir
- ↗ Atelier découverte Mémo de vie
- ↗ La place du professionnel de santé dans les violences conjugales
- ↗ Le harcèlement sexuel au travail
- ↗ Actualités du droit
- ↗ Lutte contre les discriminations
- ↗ Atelier découverte de la Justice Restaurative

L'équipe a bénéficié de plusieurs séances de supervision (analyse des pratiques) : des supervisions groupales sont proposées à l'équipe bénévole, et des supervisions sont proposées spécifiquement aux psychologues salariés de façon mensuelle. L'objectif est de pouvoir également mettre en place ce temps de supervision pour l'équipe juriste de l'association.



Les lieux de permanence en 2021

Information juridique

Siège de l'association - **VERSAILLES**
Du lundi au vendredi

Bureau d'Aide aux Victimes - Tribunal Judiciaire de **VERSAILLES**
Du lundi au vendredi

Unité Médico-Judiciaire - **VERSAILLES**
Mercredi matin et jeudi

Siège de l'association - **VERSAILLES**
Du lundi au vendredi

Commissariat - **VERSAILLES**
Mercredi après-midi

Point Justice - **SARTROUVILLE**
Le 2ème et le 4ème jeudi du mois

Commissariat - **RAMBOUILLET**
Le 1er et le 3ème mercredi matin du mois

Commissariat - **St Germain en Laye**
Mardi matin

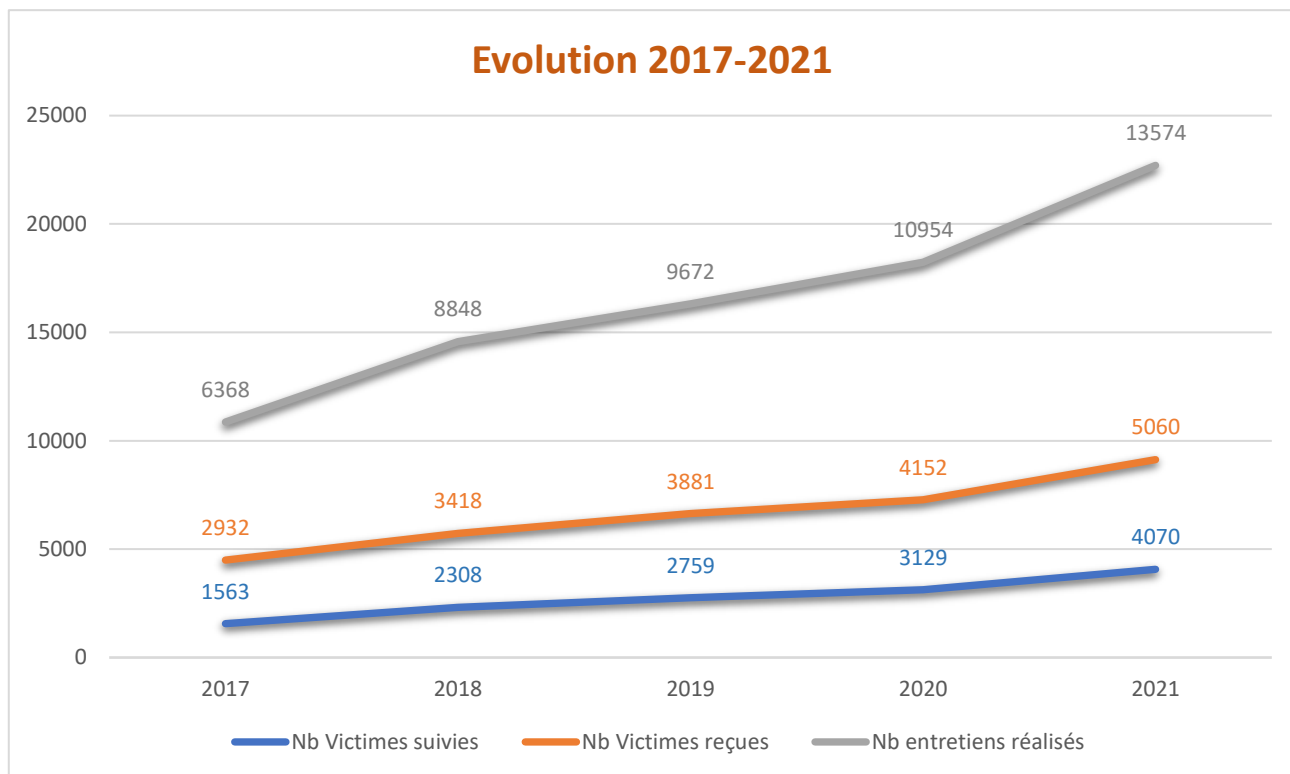
Soutien Psychologique



L'accueil des victimes en chiffre

Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés

Evolution 2017-2021



Le nombre de victimes reçues correspond au nombre de victimes d'infractions ayant sollicité l'association en 2021.

Le nombre de victimes suivies correspond aux victimes ayant bénéficié d'au moins deux entretiens, quelle que soit la date du premier entretien

Augmentation de 21% du nombre de victimes reçues par rapport à 2020

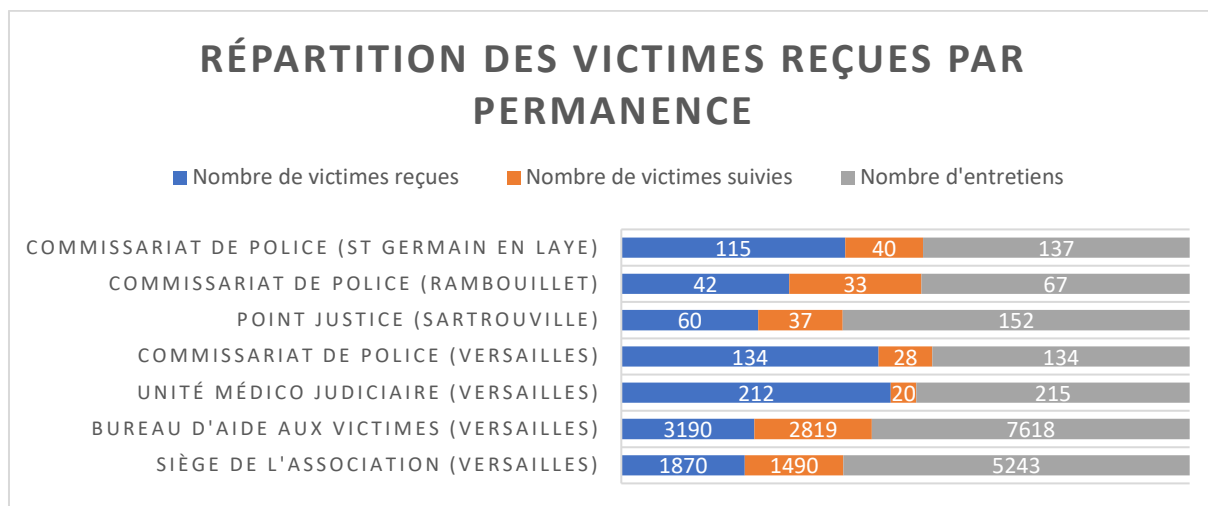
Augmentation de 24% du nombre d'entretiens réalisés par rapport à 2020

Augmentation de 30% du nombre de victimes suivies par rapport à 2020



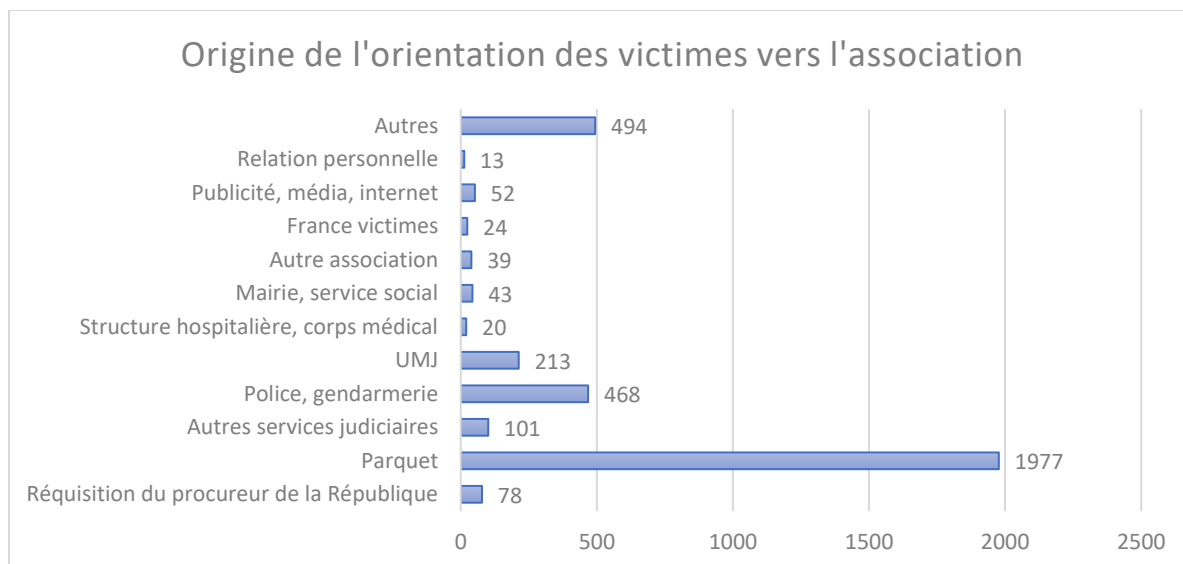
Répartition par permanence

Une même victime peut se rendre dans plusieurs permanences ; Elle sera comptabilisée autant de fois qu'elle se rendra au sein d'une des permanences tenues par l'association.



Augmentation générale du nombre de victimes reçues dans chaque permanence, notamment au niveau de la proactivité au sein du Bureau d'Aide aux Victimes, des commissariats de Versailles et Saint Germain en Laye.

L'origine de l'orientation des victimes vers l'association



L'origine de l'orientation de la victime s'entend pour toute victime reçue physiquement pour la première fois au sein de l'association en 2021



Les modalités de la première demande

La victime peut nous contacter par elle-même (**démarche à l'initiative de la victime 33%**), ou l'association la contacte dans le cadre **de sa démarche proactive (67%)** et notamment :

- *Dans le cadre de notre activité à l'Unité Médico-Judiciaire des Yvelines*, après avoir été examinée par le médecin légiste qui constate ses blessures ou par le psychiatre, la victime est reçue par l'une des trois associations d'aide aux victimes du département. Ses droits lui sont expliqués et à l'issue de l'entretien, l'intervenant lui propose de se rapprocher de l'association d'aide aux victimes la plus proche de son domicile afin de bénéficier d'un accompagnement global et adapté. A ce moment-là, la victime peut préférer que la prise de contact se fasse à l'initiative de l'association.
- *Dans le cadre des saisines adressées par France Victimes*. France Victimes a conclu plusieurs conventions de prestations d'assistance avec des organismes privés ou certains ministères (MAIF, éducation nationale, ministère des affaires étrangères, SNCF...). Les victimes dans le cadre de ces conventions sont orientées vers l'association d'aide aux victimes de leur domicile par le biais d'une « fiche de saisine » dont l'association est destinataire.
- *Dans le cadre des convocations aux audiences*, le juriste au sein du Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Versailles, contacte les victimes convoquées aux audiences pour l'informer de son déroulement et de ses droits. Cette proactivité s'est largement développée avec la prise de contact dans le cadre de différents types de convocations (CI, CPVCJ notamment).
- *Dans le cadre de la proactivité renforcée au Bureau d'Aide aux Victimes*, le BAV est désormais destinataire des rôles d'audiences correctionnelles en amont, permettant d'identifier les victimes qui ne sont pas encore accompagnées par l'association afin de rechercher leurs coordonnées directement dans le dossier pénal et pouvoir ainsi les informer sur leurs droits avant l'audience. Cette nouvelle démarche requiert un temps spécifique en complément du temps de permanence habituel de ce bureau. Une priorité est donnée aux victimes d'atteintes aux personnes, notamment aux victimes de violences intrafamiliales et de violences sexuelles.
- *Dans le cadre du dispositif de transmission des mains courantes ou des procès-verbaux de renseignements judiciaires par les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie en matière de violences intrafamiliales*, les coordonnées de la victime sont transmises à l'association qui contacte la victime pour lui proposer une prise en charge juridique, sociale et psychologique.



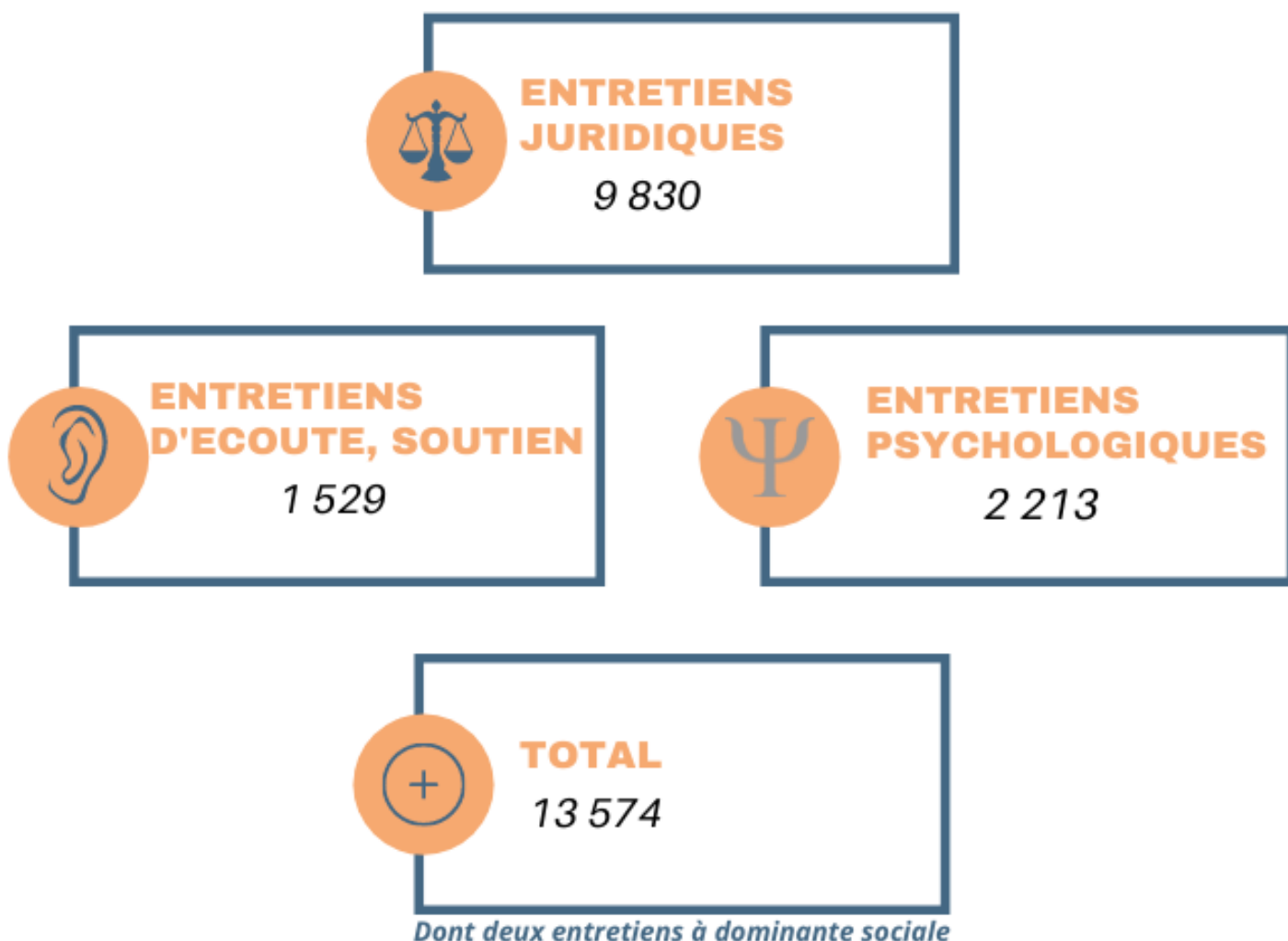
- *Dans le cadre des mandats judiciaires (article 41 CPP, article 10-5 CPP), l'association peut être saisie par les services du Procureur de la République afin de porter aide et assistance à une victime d'infractions ou afin de réaliser une évaluation de ses besoins en matière de protection. C'est notamment dans ce cadre que l'association est réquisitionnée au titre du dispositif EVVI, mis en place en début d'année 2021.*
- *Dans le cadre des réquisitions du Parquet National Antiterroriste, l'association peut être sollicitée afin d'apporter soutien aux victimes d'actes de terrorisme perpétrés dans les Yvelines ou auprès de victimes résidant dans les Yvelines. En ce sens, l'association a été réquisitionnée en avril 2021 à la suite de l'acte terroriste qui s'est déroulé au sein du commissariat de Rambouillet. Si la famille de la victime directe a pu être prise en charge dans le cadre d'autres dispositifs, l'association continue à ce jour d'accompagner psychologiquement deux victimes qui étaient présentes sur les lieux et qui ont vu la totalité de la scène.*
- *Dans le cadre de la convention signée avec la Cour d'Assises de Versailles, l'association reçoit les rôles des audiences d'Assises en amont afin d'identifier et de contacter les victimes convoquées qui n'auraient pas fait connaître à la Cour leur volonté d'être assistée ou représentée par un avocat.*



Les différents types d'entretien

Les personnes qui s'estiment victimes d'une infraction pénale, sont reçues par un intervenant juriste qui établit un diagnostic de sa situation et identifie ses besoins par un accueil et une écoute privilégiée (pourquoi vient-elle nous voir ? quelle est sa situation familiale ? sociale ? professionnelle ? quelles sont les difficultés rencontrées ? les besoins exprimés ? est-elle en souffrance psychologique ?)

A l'issu de ce premier accueil, l'accueillant propose selon les besoins de la victime, un accompagnement global et adapté, juridique, social et/ou psychologique.



N.B Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu dominant



Les entretiens juridiques

Le juriste informe la victime sur ses droits, le rôle des professionnels de justice, le déroulement de la procédure, les dispositifs d'indemnisation...il accompagne la victime dans ses démarches judiciaires, administratives et privées, en lien avec d'autres professionnels (avocats, éducateurs, travailleurs sociaux...).

Pour répondre au développement des missions attribuées à l'association, nous avons décidé d'augmenter le temps de présence de la juriste à mi-temps à temps complet de septembre à décembre 2021.

Les entretiens juridiques représentent 72% des entretiens réalisés par l'association.

28% des entretiens ont été réalisés par les bénévoles / stagiaires de l'association

72% des entretiens ont été réalisés par les salariés de l'association.

Les entretiens psychologiques

Le psychologue travaille en relais avec la victime à l'abaissement des symptômes post-traumatiques invalidants pour instaurer un nouvel équilibre psychique et l'aide à dépasser le traumatisme et à surmonter l'événement.

Au regard de la demande croissante de soutien psychologique, l'association a décidé d'ouvrir un nouveau poste de psychologue à partir de mars 2021.

Les entretiens psychologiques représentent 16% des entretiens réalisés

49% des suivis le sont dans le cadre conjugal, 14% dans le cadre familial

19% des suivis le sont dans le cadre du dispositif « EVVI », 1% le sont dans le cadre des attentats et des catastrophes collectives



Le profil des victimes reçues

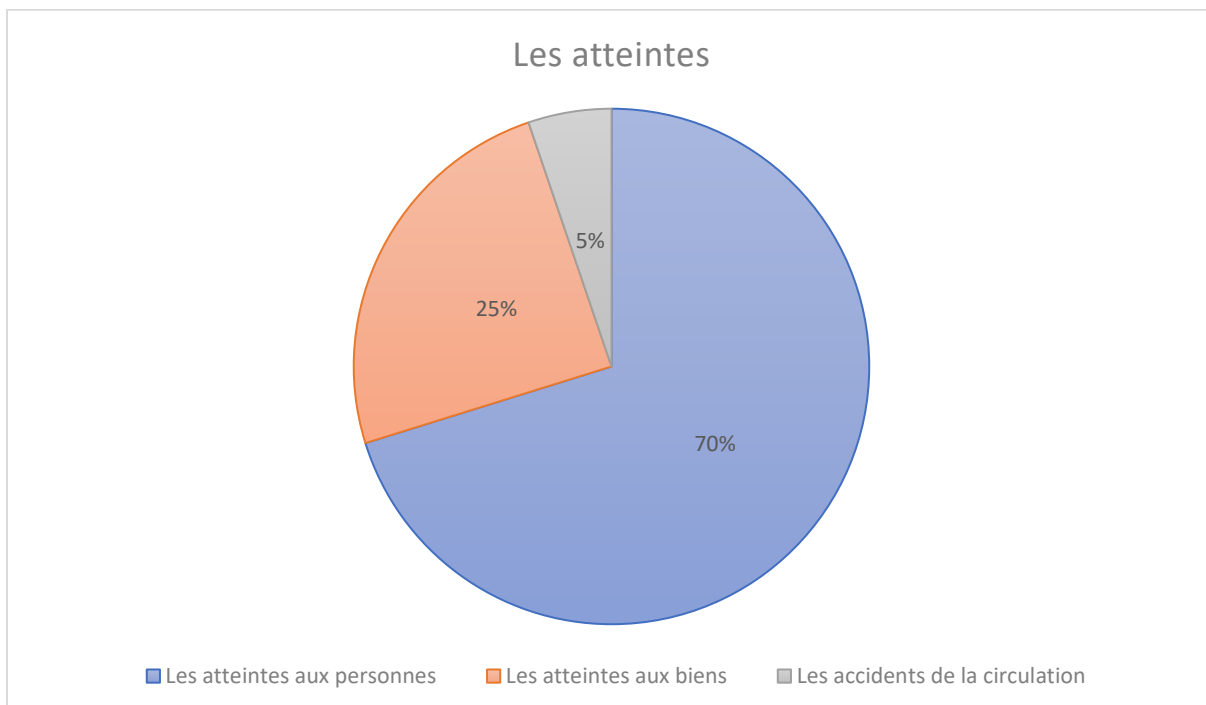
Sexe et âge des victimes reçues

	TOTAL	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	3 271	317	2 696	258
Hommes	1 785	190	1 401	194
Personnes morales	4			

Les femmes représentent 65% du public accueilli en 2021

Les mineurs représentent 10% du public accueilli en 2021

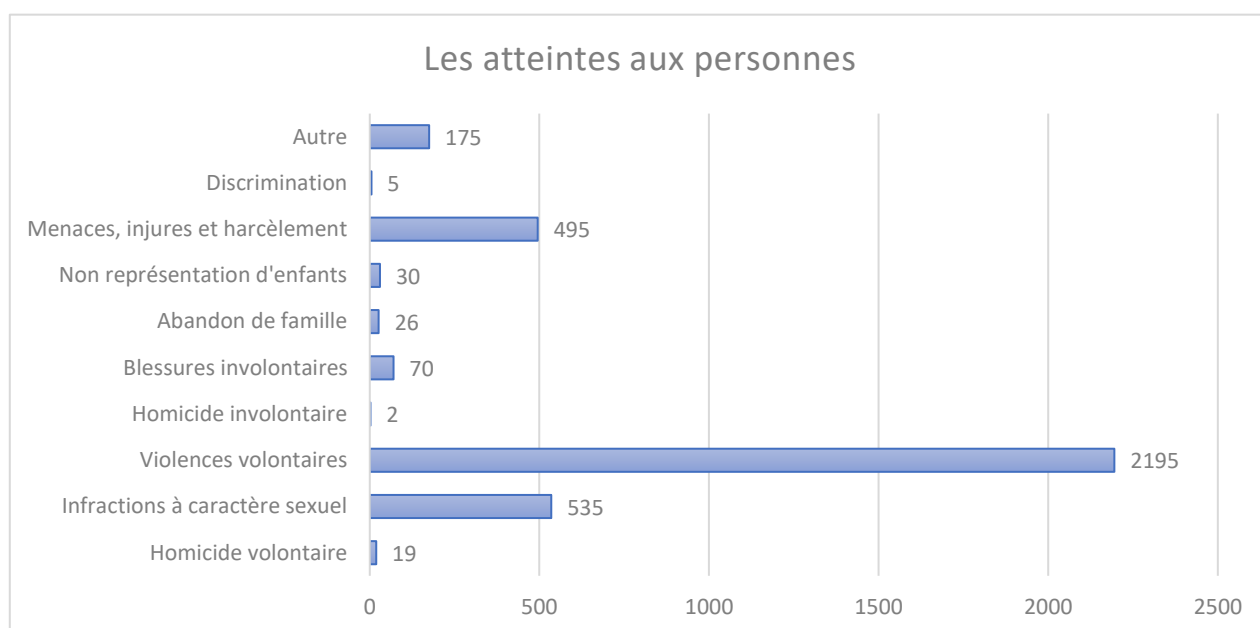
Les différents types d'atteintes subies



NB : Si une personne est victime de plusieurs infractions similaires, seule l'infraction la plus grave sera comptabilisée



Les atteintes aux personnes



N.B. Dans les autres atteintes aux personnes, sont recensé(e)s les tentatives de meurtre, les enlèvements et séquestrations, les usurpations d'identité, les appels téléphoniques malveillants, les extorsions, les tromperies aggravées, les diffamations.

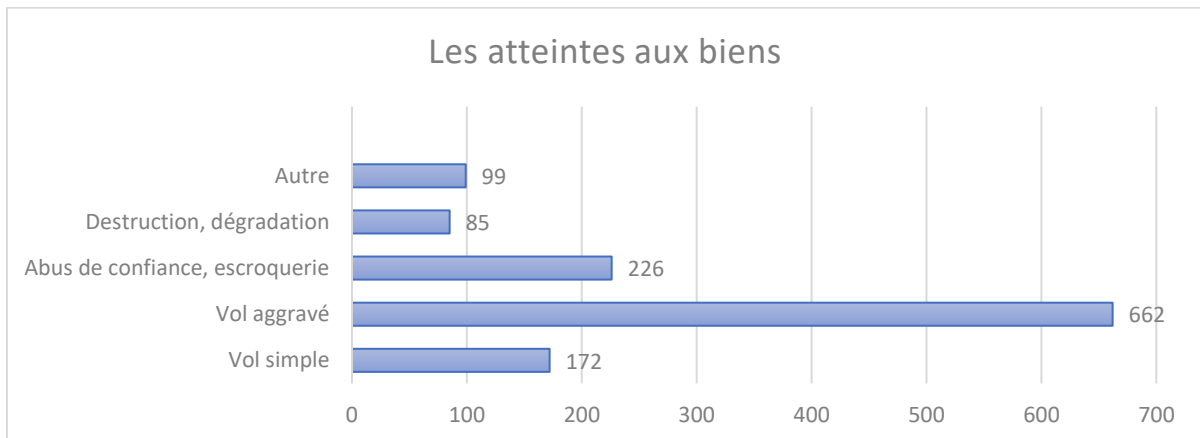
27% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du couple, 10% dans le cadre du couple séparé

12% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre familial

7% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du travail



Les atteintes aux biens



N.B. Dans les autres atteintes aux biens, sont recensé(e)s les tentatives de vol, les utilisations frauduleuses, les recels les usurpations d'identité.

0,5% des atteintes aux biens ont lieu dans le cadre du couple et 0,7% dans le cadre du couple séparé

0,5% des atteintes ont lieu dans le cadre familial

1% des atteintes aux biens ont lieu dans le cadre du travail.



Les projets et actions menés

Les projets et actions menés au sein de l'association

Le groupe de parole violences sexuelles

L'association met en place un groupe de parole ouvert aux victimes de violences sexuelles depuis 2017.

L'objectif de ce groupe est d'évoquer le traumatisme et ses conséquences avec des personnes victimes d'infractions similaires. Il permet d'instaurer un espace de dialogue sécurisé et bienveillant dans lequel les participants peuvent partager leur vécu, puiser de nouvelles ressources et rétablir un lien de confiance avec l'autre.

Le groupe est coanimé par un juriste et un psychologue de l'association.

L'année 2021 a permis la mise en place de trois groupes en cours d'année. C'est un large développement du dispositif proposé qui répond à une demande en constante augmentation de participer à ce groupe et qui tend à éviter un temps d'attente trop long entre deux sessions.

Le début du premier groupe avait dû être décalé du fait des mesures sanitaires. Prévu en fin d'année 2020, il n'a pu commencer qu'en début d'année 2021.

Ainsi, deux paires de coanimateurs ont pu mettre en place des groupes tout au long de l'année :

- Un premier groupe a débuté en mars pour se terminer en juillet 2021, coanimé par Mme SUM, juriste, et M. GUIVARCH, psychologue ;
- Un second groupe a débuté fin avril pour se terminer en novembre 2021, coanimé par Mme SALOMON, psychologue externe, et M. PORTIER, juriste et directeur ;
- Un dernier groupe a été lancé en octobre 2021 et se terminera en mai 2022, coanimé par Mme SUM et Mme LEFORESTIER, psychologue.

La volonté de l'association a également été de faire évoluer ce dispositif en proposant des outils complémentaires aux participants.

C'est pour cela qu'un partenariat est en cours de préparation afin de proposer de façon systématique au sein du groupe, une séance de sport (orientée vers le self-défense) en fin de groupe. Cette séance est proposée par l'association sportive à laquelle appartient une ancienne participante du groupe de parole et qui a souhaité mettre en place un créneau spécifique dans cette association sportive pour un public fragilisé par des violences.

L'accompagnement au procès

L'accompagnement des victimes au procès favorise son bon déroulement par un accompagnement moral et pédagogique, complémentaire de celui de l'avocat.

Nous avons développé cette offre de service depuis 2018 avec l'arrivée de deux bénévoles, spécialement formés, une meilleure communication au sein du palais de justice de Versailles (création et diffusion d'un flyer, intervention auprès du barreau de Versailles), ainsi qu'avec l'aide d'un service civique en 2019.



Cette dernière expérience a permis de « standardiser » cette proposition d'accompagnement, notamment par la mise en place d'une démarche proactive en appelant en amont les victimes convoquées aux audiences (CPVCJ ou COPJ).

Cette mission a été mise à mal en 2020 suite aux différentes mesures sanitaires mais a pu reprendre pleinement en 2021.

L'association continue de faire appel à des volontaires spécifiquement formés pour réaliser cette mission dans le cadre d'un service civique. En 2021, l'association a accueilli Nina MOUSSARD (d'avril à octobre 2021) et Marco MOUCHOT (qui terminera sa mission en avril 2022).

Une bénévole, Mme DEMANT, intervient également ponctuellement pour réaliser cette mission d'accompagnement.

Cette continuité dans la proposition de cet accompagnement individualisé a permis aux victimes de se saisir d'autant plus de ce soutien. 51 accompagnements ont été réalisés en 2021.

La justice restaurative

La justice restaurative est introduite en France par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales

Depuis le mois de juin 2017, nous travaillons en lien étroit avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation à la mise en place de RDV (Rencontres détenus victimes) ou de RCV (Rencontre condamnés victimes).

Depuis 2019, l'association travaille sur la mise en place d'une RCV sur le thème des violences volontaires (hors violences conjugales et intrafamiliales).

Mme JAULIN, bénévole au sein de l'association, consacre une journée et demie par semaine à la prise de contact avec les victimes reçues à l'association pour les informer de l'existence des mesures de justice restaurative.

Elle travaille également sur la préparation de plusieurs victimes à d'éventuelles médiations restauratives.

571 entretiens ont été réalisés et plus de 260 mises à dispositions ont été effectuées en 2021.

La sophrologie

Depuis septembre 2020, Mme CHAHI Nora, sophrologue, intervient de façon bénévole au sein de l'association.

A raison de deux demi-journées par mois, elle propose un suivi particulier en sophrologie.

Pour permettre la meilleure complémentarité avec le travail des psychologues de l'association, un protocole a été mis en place afin que les psychologues orientent des victimes qu'ils suivent vers la sophrologue.



Le bilan de l'année 2021 est finalement identique au premier bilan réalisé fin 2020 : les victimes suivies par la sophrologue se sont bien saisies de l'accompagnement et des méthodes et outils proposés ; une réelle évolution a pu être observée sur certaines victimes.

Au regard de la disponibilité de Mme CHAHI, nous avons conservé le protocole mis en place avec une orientation faite uniquement par les psychologues de l'association.

Près de 50 entretiens ont été réalisés en 2021 dans le cadre de cet accompagnement spécifique, qui se poursuit en 2022.

Les notifications de classements sans suite

L'association a proposé au Tribunal Judiciaire de Versailles de continuer d'améliorer la prise en charge des victimes, notamment des victimes dont la plainte a fait l'objet d'un classement sans suite.

Une convention a été signée entre Madame le Procureur de la République et l'association permettant à la juridiction de saisir l'association afin de procéder à la notification de la décision de classement sans suite.

Cette intervention n'a pas vocation à s'appliquer pour toute victime dont la plainte a fait l'objet d'un classement, mais en priorité aux victimes d'infractions graves et pour lesquelles l'envoi d'un courrier d'information ne peut être suffisant.

L'association reçoit alors la réquisition avec la copie du dossier pénal : cela permet à l'intervenant de prendre connaissance de la procédure, du motif de la décision et de pouvoir ainsi expliquer au mieux à la victime à l'occasion d'un entretien individualisé. Cet échange privilégié est également l'occasion d'informer la victime sur les moyens de recours possibles suite à cette décision de classement.

En 2021, ce sont plus de 20 victimes qui ont été contactées en ce sens par l'association.

La proactivité auprès de la Cour d'Assises

L'association a été sollicitée par la Cour d'Appel de Versailles et la Cour d'Assises de Versailles, ayant fait le constat que des victimes pouvaient se présenter devant la Cour sans être assistée d'un avocat et sans connaître leurs droits dans le cadre de l'audience.

Une convention a alors été signée à la rentrée 2021 entre la Cour d'Assises, l'association et le barreau de Versailles pour faciliter les démarches auprès des victimes convoquées.

Le greffe de la Cour d'Assises transmet ainsi les rôles en amont des audiences, permettant à l'association d'identifier les victimes convoquées qui ne seraient pas assistées par un avocat. L'objectif est de prendre contact avec ces victimes, s'assurer de leur bonne information, les orienter vers un avocat au besoin et proposer un accompagnement à l'audience en fonction.

Entre octobre et décembre, 5 victimes ont été contactées en ce sens.



Les projets et actions auxquels nous avons été associés

Les stages de responsabilisation et de citoyenneté

L'association anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'ASSOEDY, Association Socio Educative des Yvelines.

Ces stages s'adressent aux auteurs d'infractions pénales (condamnés le plus souvent pour des faits d'incivilités) afin de les sensibiliser sur l'impact de leurs actes sur des victimes.

En 2021, nous sommes intervenus sur trois stages de citoyenneté.

Depuis novembre 2020, l'association anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'association ESPERER 95 basée à Pontoise. Le principe est identique à celui des stages mis en place par l'ASSOEDY.

En 2021, nous sommes intervenus sur cinq stages de citoyenneté.

L'association coanime, en partenariat avec l'association DIRE 78, des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, instaurés par la loi du 4 août 2014 dite pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et mis en œuvre à l'initiative du SPIP des Yvelines.

Ce stage ne vise pas exclusivement les personnes condamnées pour violences conjugales mais de façon plus générale, toute personne pour laquelle le SPIP aura évalué la nécessité de travailler sur ses représentations sociales et sa conception de la relation entre les hommes et les femmes.

En 2021, un seul stage a eu lieu du fait des mesures sanitaires.

Les EVVI (Evaluations victimes)

La loi du 17 août 2015 portant adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union Européenne qui établit des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité a inséré dans le Code de Procédure Pénale de nouvelles dispositions.

L'article 10-5 du Code de Procédure Pénale systématise le principe que toutes les victimes fassent l'objet d'une évaluation personnalisée pour déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection pendant le temps de la procédure.

Cette évaluation a pour but d'identifier les besoins spécifiques en matière de protection de la victime du fait soit de ses caractéristiques personnelles, soit de son exposition à des risques de représailles ainsi qu'à des risques de victimisation secondaire.

La Cour d'Appel de Versailles a souhaité que ces EVVI soient mises en place dans les Yvelines, en remplaçant le dispositif VGT existant.

L'objectif visé n'est pas le même : les EVVI donnent lieu à un rapport rédigé par l'association, contenant des préconisations, et qui sera transmis au Tribunal Judiciaire et ajouté au dossier pénal.



Une boîte mail dédiée, un protocole d'action et des trames de questionnaires ont été élaborés par les trois associations d'aide aux victimes du département. Une convention de fonctionnement a été signée par l'ensemble des partenaires judiciaires en début d'année 2021.

Ainsi, les associations d'aide aux victimes du département reçoivent deux types de réquisitions dans le cadre du dispositif EVVI :

- Une réquisition aux fins de réaliser une évaluation : il s'agit là du but premier de ce dispositif qui va permettre de proposer à la victime une évaluation globale de la situation et de préconiser en fonction des mesures spécifiques de protection auprès du tribunal ;
- Une réquisition aux fins d'accompagnement de la victime : il s'agit ici non pas de réaliser une évaluation mais de proposer un soutien, qu'il soit psychologique ou juridique, à la victime, directe ou indirecte. Cette inclusion permet de toucher le même public que visait le dispositif VGT auparavant.

Trois salariés de l'association (directeur, juristes) sont spécifiquement formés pour réaliser ces évaluations.

En 2021, ce sont plus de 70 victimes qui ont été contactées et prises en charge dans le cadre de ce dispositif (à l'échelle du département, ce sont 230 victimes qui ont été orientées vers ce dispositif).

En fin d'année 2021, le dispositif EVVI a évolué afin de répondre aux nouvelles obligations législatives concernant les violences conjugales. En effet, depuis décembre 2021, le parquet transmet une liste hebdomadaire d'auteurs de violences conjugales incarcérés devant bientôt sortir de détention. Les associations ont alors pour mission d'informer la victime de cette prochaine sortie (par téléphone et par mail). Un rapport est transmis dans les cinq jours à l'autorité judiciaire qui enverra un courrier d'information lorsqu'il n'a pas été possible pour les associations d'aviser pour sûr la victime.

[Le Groupe de Parole auprès d'auteurs mineurs](#)

L'association s'est associée à l'Unité Educative en Milieu Ouvert (UEMO) de Versailles qui prend en charge des auteurs mineurs d'infractions.

Un projet de groupe de parole à destination de ce public a été élaboré et proposé : l'objectif principal étant de travailler sur la reconnaissance de l'existence de la victime par le biais de la prise de conscience de l'autre.

Ce groupe est coanimé par une psychologue de l'association, Madame OSMAN, et une éducatrice de l'UEMO, Mme BOUCHTA Jennifer. Groupe fermé, ce dispositif s'articule autour de trois médias différents, permettant une prise de parole facilitée :

- Le Qu'en dit-on
- Le Photolangage
- Le Time's Up

Un groupe composé de trois participants a pu se mettre en place d'avril à juin. Six séances d'1h30 ont été réalisées.

Le groupe a ouvert les jeunes à la question de la prise en considération de l'autre, du fait qu'il existe des choses différentes que ses propres référentiels, leur a apporté une ouverture d'esprit. Le fait que leurs trois positionnements des participants soient très différents, qu'ils échangent et soient à l'écoute les uns des autres leur a fait découvrir une autre perspective. Ces échanges sont donc une prémisse



vis-à-vis de la prise en considération de la victime, plutôt dans une idée de sensibilisation et de prévention.

Les trois médias proposés dans les séances ont été bien investis par les participants, notamment deux qui ont permis de créer des débats sur plusieurs thématiques.

Cet espace a également été très bien investi sur le volet de la parole et notamment de la libération de la parole. Échanger avec et écouter les autres a permis de devenir acteurs et moteurs des séances. Un jeune a pour la première fois abordé les faits avec son éducatrice. Sans être en lien direct avec le groupe, ce dernier a pu débloquer ou favoriser ce mouvement.

Suite à un changement au sein de leur équipe, l'UEMO a indiqué en fin d'année 2021 ne pas vouloir proposer un nouveau groupe et a souhaité mettre fin au partenariat avec l'association dans le cadre de ce dispositif.



Les groupes de travail

[Le réseau santé de Rambouillet](#)

L'association participe au réseau santé de la ville de Rambouillet qui a pour objectif la prévention, l'information, l'éducation en matière de santé globale (physique, mentale, sociale), à l'attention d'un large public.

Ces objets se réalisent lors des groupes de réflexion et d'échanges en lien avec des thématiques et des projets sur les territoires de la commune et du canton de Rambouillet.

[Groupe de travail CLSPD](#)

L'association est présente dans le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de plusieurs communes prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (ville de Rambouillet, le Chesnay-Rocquencourt, St Germain en Laye, Vélizy Villacoublay).

[Le PARADS \(Pôle d'Accès en Réseau Aux Droits Sociaux\)](#)

L'association participe au comité de pilotage du PARADS qui a pour mission d'améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des versaillais pour prévenir les situations de précarité, de favoriser les échanges entre professionnels du secteur social et d'animer le réseau de partenaires pour une meilleure coordination.

[Le Réseau Violences conjugales \(REVCO\)](#)

Un réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales a été créé sur Versailles et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). L'association a intégré le comité de pilotage de ce réseau. Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de victimes ou des actualités. L'objectif est d'exposer des situations victimes présentant des points de blocage et de voir avec les professionnels des différents secteurs les éventuelles solutions à proposer, apporter.

Un réseau similaire s'est également développé sur le secteur du Territoire d'Action Départementale Terres d'Yvelines centralisé à Rambouillet. L'idée est identique au réseau mis en place à Versailles et a pour vocation de décliner ce réseau sur une autre partie du territoire yvelinois.

[Contrat Local de Santé – Violences intrafamiliales – Sartrouville](#)

L'association participe aux réunions partenariales organisées par la ville de Sartrouville dans le cadre du contrat local de santé (CLS). L'objectif est d'aborder de façon concrète les actions qui peuvent être initiées dans le secteur de Sartrouville par rapport à la thématique particulière des violences intrafamiliales.



Cellule d'Urgence Médico Psychologique (CUMP)

Les associations départementales et la CUMP ont signé une convention de partenariat afin de mieux se connaître mutuellement, de faciliter les orientations et d'optimiser la transmission d'information et les interventions de chacun.

Si la CUMP a vocation à intervenir dans l'immédiat, l'association a elle pour mission d'intervenir dans une phase post-immédiate. Cette relation avec la CUMP est dès lors nécessaire afin de fluidifier l'orientation des victimes et permettre une action conjointe cohérente et adaptée.

En 2021, cette relation a permis des prises de contact rapides et des propositions d'action suite à la survenance notamment de l'attentat terroriste au sein du commissariat de Rambouillet en avril 2021.



Les interventions extérieures

La situation sanitaire n'avait pas permis la mise en place de beaucoup d'interventions en 2020. Cela a pu changer en 2021.

Au cours de l'année, l'association a pu réaliser et participer des colloques et sensibilisation auprès du public et/ou des partenaires :

- Formation de policiers municipaux : l'association est ponctuellement sollicitée afin d'intervenir dans la formation dispensée aux policiers municipaux organisée par la Gendarmerie des Yvelines et la Police Nationale sur la thématique des violences faites aux femmes. L'association présente ses actions et un cas spécifique de prise en charge par ses différents professionnels. En 2021, l'association est intervenue à trois sessions de formation.
- Intervention Maison de Quartier Cyber Harcèlement : l'association a été sollicitée par la Maison de Quartier Près aux Bois afin d'intervenir auprès des parents d'élèves sur la question du harcèlement scolaire. M. GUIVARCH et M. PORTIER sont intervenus pour une session de sensibilisation en ce sens, présentant les différentes formes de harcèlement (notamment de cyberharcèlement) et les conséquences au niveau psychologique de ces comportements.
- Forum de la Femme Sartrouville : à l'occasion de la journée internationale de la femme, l'association a tenu un stand de présentation au sein de la galerie marchande de Carrefour Sartrouville. Cette journée de présence avait pour but de sensibiliser un plus grand public sur l'action de l'association et sur la thématique spécifique des violences faites aux femmes.
- Intervention Collège : à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association a été sollicitée par le Collège La Vaucouleurs (Mantes la Ville) afin d'intervenir auprès de plusieurs classes sur la thématique des violences sexistes.
- Emissions radio « Radio Sensations » : de nouvelles interviews filmées ont été réalisées afin de présenter les missions de l'association, le partenariat avec les services de gendarmeries, la prise en charge des victimes d'inceste, les actions possibles dans le cadre de cyberharcèlement, la justice restaurative.

